

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2023

*L'an deux mille vingt trois, le trente septembre à 09 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 22 septembre 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.*

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 29

Nombre de votants : 36

## PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Patrice BRIERE, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Florence GALERANT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Chhun-Na LENGART, Fabienne LOUIS, David MULLER, Patricia NOGUET, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

## ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Stéphanie FRESNAIS, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS, David REVERT

## ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à David MULLER, Claude BENOIST, pouvoir à Yves LEMONNIER, Véronique BOURNE, pouvoir à Jean-Guillaume d'ORNANO, Guillaume CAPARD, pouvoir à Philippe AUGIER, Miriam GUERARD, pouvoir à Florence GALERANT, Patrice ROBERT, pouvoir à Fabienne LOUIS, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

## **DELIBERATION N°D097\_300923**

### **BUDGET PRINCIPAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES CADENCES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**

Par délibération du 16 décembre 2017, le Conseil Communautaire a fixé le tableau des cadences d'amortissement de ses immobilisations.

L'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les amortissements ne s'appliquent pas aux aménagements de terrains et que seuls les immeubles productifs de revenus, et non affectés directement

ou indirectement à l'usage du public ou à un service public administratif, feront l'objet d'une dotation aux amortissements.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil communautaire de mettre à jour le tableau proposé dans la délibération n°182 du 16 décembre 2017 comme suit :

<i>Immobilisations incorporelles</i>	
- Logiciels	2 ans
- Réseaux de communication électronique	Durée du contrat
<i>Subventions d'équipement versées</i>	
- Subventions d'équipement versées aux organismes publics	10 ans
<i>Immobilisations corporelles</i>	
- Voitures	5 ans
- Camions et véhicules industriels	7 ans
- Mobilier	10 ans
- Matériel de bureau électrique et électronique	6 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Matériels classiques	6 ans
- Installations et appareils de chauffage	15 ans
- Appareils de levage et ascenseurs	20 ans
- Equipements de garages et ateliers	12 ans
- Equipements sportifs	12 ans
- Installations de voirie	25 ans
- Plantations	18 ans
- Bâtiments légers, abris	12 ans
- Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	18 ans
- Seuil unitaire en-deçà duquel les immobilisations s'amortissent sur une année	1 524 € TTC

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire*

*Après en avoir délibéré*

*Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

**APPROUVE** les modifications apportées au tableau des cadences d'amortissement des immobilisations

**Le Président :**

**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Communauté  
de Communes  
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**



**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

**Ihsane ROUX**  
Secrétaire de séance

**Philippe AUGIER**  
Président

**Communauté  
de Communes  
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**



Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult  
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville  
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville